CC Ussel-Meymac, Haute-Corrèze (Siren : 241927417)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ussel
Arrondissement	Ussel
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	04/12/2003
Date d'effet	04/12/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Françoise BEZIAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	23, Parc d'activité du Bois Saint-Michel
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19200 Ussel
Téléphone	05 55 95 35 38
Fax	05 55 95 35 43
Courriel	contact@cc.usselmeymac.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 454

Densité moyenne	32,99

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Alleyrat (211900600)	102
19	Ambrugeat (211900808)	211
19	Chaveroche (211905302)	205
19	Combressol (211905807)	346
19	Courteix (211906508)	62
19	Davignac (211907100)	243
19	Lignareix (211911409)	161
19	Maussac (211913009)	427
19	Mestes (211913504)	366
19	Meymac (211913603)	2 604
19	Saint-Angel (211918008)	706
19	Saint-Etienne-aux-Clos (211919907)	230
19	Saint-Exupéry-les-Roches (211920103)	581
19	Saint-Fréjoux (211920400)	303
19	Saint-Pardoux-le-Vieux (211923305)	300
19	Saint-Rémy (211923800)	226
19	Saint-Sulpice-les-Bois (211924402)	80
19	Ussel (211927504)	10 156
19	Valiergues (211927702)	145

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies *- mise en place d'un schéma de développement de l'éolien.*
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif *- Mise en place et gestion d'un service public d'assainissement non collectif,*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Mise en oeuvre et exploitation d'un service de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés*
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Mise en oeuvre et exploitation d'un service de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés*
- Autres actions environnementales *La communauté de communes agit pour préserver la ressource en eau, les milieux naturels et la biodiersité afin de : . diminuer les sources de pollution des milieux aquatiques ; . protéger les espaces naturels et la biodiversité. Elle agit en matière de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Elle mène une politique de sensibilisation au tri et au recyclage des déchets et, d'une manière plus globale, aux comportements éco-citoyens. Cela se traduit par : . l'aménagement de bassin ou de fraction de bassin hydographique ; . l'aménagement, entretien et*

restauration des cours d'eau inscrits dans la déclaraiton d'intérêt général et le plan pluriannuel des gestion des milieux aquatiques, y compris les accès aux cours d'eau ; . la protection et les restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; . la mise en défens des berges ; . la restauration de la continuité écologique ; . aménagement des plans d'eau communaux qui auraont fait l'objet au préalable d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées ; . mise en place d'un programme d'actions et d'animations visant à sensibiliser le spublics aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire ; . mise en oeuvre d'un programme d'objectifs environnementaux pour la communauté de communes et ses communes membres.

Sanitaires et social

- Action sociale

- actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des publics en difficulté. - identification des besoins en matière de garde sur le territoire communautaire et élaboration d'un plan d'actions pour y répondre.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- animation et promotion économiques des zones d'activités industrielles et artisanales existantes qui restent propriété des communes concernées : . sur la commune d'Ussel : zone de la petite Borde, zone du Theil, zone du Mazet, zone agro-alimentaire (hors abattoir) . sur la commune de Meymac : zone des Buiges, zone de Maubech, zone de la Cheype, zone de la Croix Emanée. - création, aménagement, extension, entretien, gestion et promotion de nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire remplissant au moins l'une des conditions suivantes: . zones d'activités contenant au minimum 3 lots . zones d'activités d'une superficie supérieure à 2 ha. A ce jour sont d'intérêts communautaires les zones suivantes : . à Meymac : zone de MAubech, zone de la Croix Emanée . à Ussel : zone du Theil, parc d'activité du Bois Saint Michel.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- création, acquisition/location, aménagement, entretien, gestion et promotion d'équipements immobiliers à vocation économique: . ensemble immobilier à vocation agricole halle polyvalente/ marché au cadran sur la zac de l'Empereur à Ussel . ensemble immobilier à vocation artisanale, commerciale et de services (réalisations nouvelles à l'initiative de la communauté de communes) . ensemble immobilier visant à promouvoir les produits du terroir . pépinières hôtels d 'entreprises. - Mise en oeuvre d'une politique de prospection, d'animation, de promotion et de signalisation économique du territoire. - mise en place, participation technique et financière aux opérations en faveur du commerce et de l'artisanat - mise en oeuvre d'une politique d'accompagnement des porteurs de projet, des chefs d'entreprises, des collectivités dans le développement de leur projet ou le maintien de leur activité. - création, animation d'un réseau d'entrepreneurs du territoire. - actions permettant de revitaliser et de développer l'attractivité commerciale des centres villes et des centres bourgs. - actions de développement en faveur de la création / reprise d'entreprises - mise en oeuvre d'une politique d'accueil et d'installation de nouveaux actifs

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Création, entretien et gestion d'équipements et de services à vocation intercommunale, dans les domaines de l'action culturelle : . médiathèque intercommunale Haute-Corrèze (sites d'Ussel et de Meymac) . pôle animations culturelles à Meymac . salle de spectacle-auditorium à Ussel . équipement issu du projet de valorisation de la saboterie industrielle à Saint-Exupéry-les-Roches.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Développement et aménagement sportif et de loisirs de l'espace communautaire - construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : . équipement nautique ; . parc acrobatique en hauteur de Mestes. - création et gestion d'un station sports nature sur le territoire de la Haute-Corrèze pour assurer le développement des activités physiques et sportives, notamment celles dites de pleine nature. - création, aménagement, équipement et entretien des parcorus d'orientaiton inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire. - création, aménagement, équipement et entretien des circuits VTT inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire. - conception, impression et mise à jour de la documentation d'information, technique et pédagogique relative aux activités de pleine nature et aux projets de valorisation du aptrimoine lcoal créées par la communauté de communes.

- Actions de soutien à l'enseignement supérieur

- action de développement de l'enseignement supérieur, en particulier à caractère professionnel et de la formation continue sur le territoire communautaire, notamment dans le secteur médico-social.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Mise en place d'une gouvernance culturelle à l'échelle communautaire. - mise en oeuvre d'animations et d'actiosn culturelles dans le cadre des programmations définies par les équipements communautaires mentionnés au point précédent. - mise en oeuvre d'une politique de labellisation pays d'art et d'histoire pour assurer l'animation, la protection et la valorisation du patrimoine local au travers d'axes thématiques définis par le label. - aménagement, valorisation et restauration du "petit" patrimoine rural dans le cadre d'opérations programmées thématisées et validées par le conseil communautaire. Ces actions feront l'objet , au préalable, d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées. - conseil technique sur les opérations de restauration/rénovation du "petié patrimoine rural reéalisées sous la maîtrise d'ouvrage des communes membres. - mise en scène et valorisation du patrimoine local via les équipements culturels communautaires : scénographie, expositions, conférence... - Valorisation, préservation, protection de fonds patrimoniaux locaux dont l'intérêt communautaire aura été préalablement arrêté apr le conseil : . fonds Chadeyron. Création, aménagement, équipement et entretien des circuits découverts et des entiers d'interprétation inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire. - soutien financier aux animations locales organisées par les associations ou collectivités territoriales du territoire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

-schéma de cohérence territoriale et schéma de secteurs

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- étude, création et aménagement de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaiore: ZAC correspond aux actions de développement économique définie dans le développement économique

- Constitution de réserves foncières

- constitution et gestion de réserves foncières dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences communautaires

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Mise en oeuvre d'une politique de développement des usages du numérique pour renforcer le développement économique pour renforcer le développement économique et l'attractivité touristique du territoire, mais aussi le lien social et pour assurer un meilleur accès aux services.

Développement touristique

- Tourisme

- Développement touristique du territoire communautaire: - instauration, collecte et gestion d'une taxe de séjour; - création et gestion d'un office de tourisme communautaire qui assurera les missions suivantes : . accueil et information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire, en coordination avec les partenaires départementaux et régionaux du tourisme ; . animation du réseau des prestations touristiques locaux et coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique communautaire ; . il pourra être chargé, par le conseil communautaire, de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique communautaire du tourisme et des programmes communautaires de développement toouristique, notamment dans l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation de loisirs, de l'organisation de manifestations et d'évènementiels d'envergure au moins communautaires, destinés à renforcer l'attractivité et la notoriété du territoire communautaire, la compétence "office de tourisme communautaire" n'incluant pas les animatiopsn communales ; . il peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques, tel que défini dans le code du tourisme ; . il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques ; . il peut être chargé de la collecte et de la gestion de la taxe de séjour communautaire, instituée par l'EPCI.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat *- études globales sur la politique de l'habitat. - élaboration, modification et actiosn de mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat.*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *- mise en place, suivi et mise en oeuvre d'opérations visant à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie*
Autres
- NTIC (Internet, câble...) *- participation au développement des technologies de l'information et de la communication sur l'ensemble du territoire,*
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage *- création, gestion et entretien d'une aire d'accueil et de stationnement des gens du voyage sur le territoire de la ville d'Ussel (hors communes associées)*
- Autres *- création, gestion et développement de la maison de santé sur la commune de Bugeat.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	Syndicat de ramassage et de traitement des ordures ménagères d'Ussel (251927505)	SM fermé	22 670
19	Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour (200060259)	SM fermé	45 174
19	Syndicat mixte de développement économique SYMA A89, Haute Corrèze (251927539)	SM ouvert	45 174

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)